



Fanfare « La Laurentia »

Fondée en 1869 - 1967 Bramois

Ecole de musique de la fanfare de Bramois :

LA LAURENTINE



1) Formation

Dès l'âge de 5 ans (2H), les musiciens en herbe peuvent rejoindre le cours **d'initiation musicale** (approche de la musique de manière rythmique et ludique).

Dès 6 ans, les enfants apprennent les notions de base du **solfège** avec, dès la 2^{ème} année, une intégration partielle à la formation instrumentale (cours en commun pour apprendre à tenir correctement l'instrument, à positionner l'embouchure, à se familiariser avec les pistons, à respirer de manière judicieuse pour émettre un son, etc.).

Généralement, les enfants commencent par le cornet (le plus petit et le plus léger des instruments de cuivre). Par la suite, le choix peut être modifié, en fonction des envies (et parfois des besoins de la société). Entre cornet, bugle, alto, trombone, euphonium, basse et percussions, la palette est variée.

Après deux années de solfège, l'enfant se consacre principalement à **l'apprentissage de son instrument**. Les cours individuels sont donnés par des professionnels (directeur ou autres professeurs) au local de la fanfare à Bramois. C'est généralement après 4-5 ans de formation (tout inclus) que le jeune musicien peut rejoindre les rangs de la fanfare.

Dès que l'enfant entre dans la **fanfare**, il n'est plus considéré comme élève de « *La Laurentine* » mais bel et bien comme musicien de la Laurentia. Pour continuer à se former, les jeunes continuent généralement des cours, qui deviennent privés. Ces cours sont individuels et à la charge des parents.

2) Cours proposés et prix (participation parents / fanfare)

Quoi	Durée	Cours...	Participation parents	Coût effectif pour la fanfare
Initiation musicale	45 minutes	Collectif	Fr. 200.-	
1 ^{ère} année solfège	40 minutes	Collectif	Fr. 200.-	
2 ^{ème} année solfège			Fr. 200.-	
<i>De septembre à décembre</i>	40 minutes	Collectif		
<i>De janvier à juin</i>	30' solfège + 30' initiation instrument	Collectif		

Tant pour l'initiation et le solfège que pour les cours d'instrument, les frais de méthodes ne sont pas compris.

Pour l'initiation à l'instrument (cours collectif de cornet dès janvier), l'instrument est prêté. Si l'enfant arrête ou change d'instrument après cette courte période, il devra rendre l'instrument nettoyé par ses propres soins. A partir de la 1^{ère} année d'instrument, une participation pour le nettoyage est demandée.

1 ^{ère} année d'instrument	30 minutes	Individuel	Fr. 400.-	Fr. 960.-
Location – nettoyage instrument			Fr. 150.-	Service cornet = Fr. 290.-
2 ^{ème} année d'instrument	40 minutes	Individuel	Fr. 500.-	Fr. 1'280.-
3 ^{ème} année d'instrument <i>(si nécessaire)</i>	40 minutes	Individuel	Fr. 700.-	Fr. 1'280.-

Si un enfant arrête en cours d'année musicale, il devra s'acquitter du coût effectif de l'année en cours.

Les cours de 1^{ère} année d'instrument durent 30 minutes. Dès la 2^{ème} année, ils passent à 40 minutes, sauf pour le cours de percussions, qui reste à 30 minutes (moins besoin de « chauffer »).

3) Prix de la formation

Les chèques de la Ville de Sion sont acceptés. De plus, une demande d'aide aux études artistiques peut être faite auprès de la commune.

A la fin de la 2^{ème} année d'apprentissage de l'instrument, le jeune musicien passe un examen. S'il réussit, il devient membre de la fanfare. Si tel n'est pas le cas, il peut faire une 3^{ème} année d'instrument à l'école de musique.

Une fois dans la fanfare, le jeune musicien en herbe continue généralement à se former, mais les cours deviennent privés. Les frais d'écologie sont à la charge du musicien. La fanfare participe au 30% du montant, jusqu'à maximum Fr. 300.00 par année.

Une fois dans la fanfare, il faut prévoir :

- **Fr. 150.00** pour la cotisation annuelle (*chaque année*),
soit Fr. 100.00 de cotisation + Fr. 50.00 de location d'instrument
- **Fr. 100.00** pour le costume (*uniquement l'année d'entrée dans la société*)
- **Montant des cours privés**,
en déduisant les Fr. 300.00 maximum, pris en charge par la fanfare.

4) Les professeurs actuels

L'initiation musicale et le solfège se font en groupe.

Initiation musicale	:	Justine REYNARD
Solfège 1 ^{ère} année	:	Justine REYNARD
Solfège 2 ^{ème} année	:	Justine REYNARD

L'apprentissage de l'instrument est transmis par des professeurs spécifiques à l'instrument. Il est donné de manière individuelle.

Instruments à vent	:	Olivier VERGERES
(cornet, alto, baryton, trombone, etc.)		

Percussions	:	Laurent ZUFFEREY
-------------	---	------------------

Responsable de l'Ecole de musique	:	Hervé MORARD 078 919 62 90 rv.morard@gmail.com
--	---	---